

VOTRE FILIALE EST-ELLE CONFORME?

Voici quelques facteurs à considérer lors de l'élaboration de politiques et de procédures. Cette liste n'est pas complète, et il est recommandé d'obtenir un avis juridique afin de s'assurer que votre filiale ou direction respecte toutes les exigences en matière de protection des renseignements personnels et de la LCAP.

Collecte de renseignements personnels

- ★ Avez-vous communiqué clairement à la personne, au moment ou avant la collecte de ses renseignements personnels, la raison pour laquelle vous les recueillez et la façon dont ils seront utilisés et/ou partagés, le cas échéant?
- ★ Recueillez-vous uniquement les renseignements personnels nécessaires aux fins précisées?
- ★ La personne a-t-elle donné son consentement pour la collecte, l'utilisation et la communication de ses renseignements personnels aux fins que vous lui avez communiquées?
- ★ Gardez-vous des dossiers sur les consentements et les retraits de consentement?
- ★ Conservez-vous les renseignements personnels en toute sécurité?
- ★ Savez-vous que le consentement implicite des membres expire après 2 ans, et que seuls certains types de communications peuvent être envoyés en fonction du consentement implicite?
- ★ Vous débarrassez-vous des renseignements personnels de façon sécuritaire?

Utilisation des renseignements personnels

- ★ Utilisez-vous les renseignements personnels uniquement aux fins identifiées lors de la collecte des données?
- ★ Avez-vous le consentement de la personne pour utiliser ses renseignements personnels à cette fin?
- ★ Les personnes ont-elles la possibilité de retirer leur consentement ou de se désabonner des communications en tout temps?

Divulgaration de renseignements personnels

- ★ Avez-vous limité l'accès aux données personnelles aux seules personnes qui en ont besoin pour les fins identifiées?
- ★ Partagez-vous les renseignements personnels avec de tierces parties (par exemple, des organisations externes offrant aux membres des promotions sur des produits ou des services; des organisations sollicitant des dons ou appuyant une initiative de la Légion)? Si oui, avez-vous reçu un consentement exprès à cette fin?

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES ORGANISATIONS TIERCES

La Légion royale canadienne ne peut donner, louer ou vendre aucun renseignement sur un membre sans en faire la divulgation complète et obtenir le consentement exprès du membre pour partager ses renseignements.

Avant de produire une liste pour une communication de tierce partie, **les filiales doivent d'abord vérifier auprès des Services aux membres du siège national de la Légion**, car un membre peut avoir choisi, par l'entremise de son profil de membre en ligne, de ne pas recevoir de communications de tierce partie.

METTRE À JOUR VOS FORMULAIRES DE DEMANDE D'ADHÉSION

Le siège national de la Légion a mis à jour le formulaire de demande d'adhésion en juillet 2019 afin d'obtenir un consentement exprès pour la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels à des fins d'administration interne des membres de la Légion. Veuillez utiliser le formulaire mis à jour offert par le service de l'approvisionnement de la Légion ou en téléchargeant le formulaire à partir du site Web des Services aux membres.

★ ATTENTION FILIALES! ★



EXIGENCES LÉGALES CANADIENNES IMPORTANTES

POUR LES FILIALES ET LES DIRECTIONS

Obtenez un aperçu à l'intérieur...



Les lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels et la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP) ont des implications claires et directes pour la Légion royale canadienne.

Toutes les filiales doivent respecter les principes relatifs à l'équité dans le **traitement de l'information de la LPRPDE**, notamment en s'assurant de ne pas recueillir, utiliser ou communiquer des renseignements personnels à l'insu de la personne concernée ou sans son consentement.

Les exigences de la LCAP touchent spécifiquement aux communications et au marketing par courriel. Les organisations qui envoient des messages électroniques commerciaux, comme des courriels faisant la promotion d'un produit ou d'un service, doivent se conformer aux exigences de la LCAP qui demandent d'obtenir le consentement, fournir des renseignements d'identification et inclure un mécanisme de désabonnement dans chaque message. Le statut d'organisme à but non lucratif n'exempte pas la Légion de la LCAP.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE :

- ★ **Lois fédérales sur la protection des renseignements personnels :**
<https://www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privee/lois-sur-la-protection-des-renseignements-personnels-au-canada/>
- ★ **Principes relatifs à l'équité dans le traitement de l'information de la LPRPDE :**
https://www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privee/lois-sur-la-protection-des-renseignements-personnels-au-canada/la-loi-sur-la-protection-des-renseignements-personnels-et-les-documents-electroniques-lprpde/p_principe/
- ★ **La Loi canadienne anti-pourriel :**
https://www.priv.gc.ca/en/privacy-topics/privacy-laws-in-canada/the-personal-information-protection-and-electronic-documents-act-pipeda/r_o_p/canadas-anti-spam-legislation/

LOIS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LOI ANTI-POURRIEL

Saviez-vous que...

Le siège national de la Légion, les directions provinciales et les filiales de la Légion sont autonomes et exploitées de façon indépendante et, à ce titre, les filiales et les directions sont responsables de leur propre conformité aux lois relatives à la protection des renseignements personnels et à la Loi anti-pourriel du Canada.

Il y a des pénalités financières importantes pour la non-conformité. Une filiale ou une direction ainsi que les membres individuels et le personnel agissant au nom de la filiale ou de la direction peuvent être tenus personnellement responsables des infractions.

Votre filiale ou direction a-t-elle examiné vos politiques et procédures?

La Légion royale canadienne recueille des renseignements personnels à des fins, notamment, mais non seulement, de **traitement d'une demande d'adhésion, de communication avec les membres, de coordination des programmes de la Légion et d'aide aux vétérans**. Les renseignements personnels sont toutes les données pouvant vous identifier comme votre nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel, âge, citoyenneté, vos antécédents médicaux ou professionnels, des informations financières ou des numéros d'identification tels que votre permis de conduire ou numéro de service militaire... pour n'en nommer que quelques-uns.

Selon les pratiques exemplaires, les filiales et les directions devraient revoir annuellement leurs politiques et procédures en matière de protection des renseignements personnels et de la LCAP et les rendre facilement accessibles à leurs membres et au public. Le siège national de la Légion a mis à jour sa politique de confidentialité et ses conditions d'utilisation en juin 2019 et a publié l'information sur [Legion.ca/fr/aspect-juridiques](https://www.legion.ca/fr/aspect-juridiques). La déclaration s'applique uniquement à l'information recueillie, utilisée et partagée par le siège national de la Légion.

